

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 octobre 2020 A 20 HEURES 30



Communication n° 2020 10 19 n°02 : Présentation du rapport d'activités du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) – Année 2019.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 12/10/2020
En exercice : 33	
Présents : 24	Affichage de la convocation : 13/10/2020
Pouvoirs : 8	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 22/10/2020
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.	
Absents ayant remis pouvoir : Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à Mme Yolande CHAREYRE Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à M. Daniel JULLIEN Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M. Henri COQUARD M. Christian NEUVILLE donne pouvoir M. Safi BOUKACEM M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M. Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M. Daniel MALOSSE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M. Stéphane GILLET M. Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à M. Sylvère MATHIEU	
Absents ou excusés : M. Joao DA ROCHA	

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) est présenté en séance.

Les missions du SAGYRC sont :

- D'assurer l'entretien régulier des rivières, pour lutter contre les inondations
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration hydraulique et environnementale

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance, du rapport annuel du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières,

PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
23/10/2020
et de la publication en mairie le 22/10/2020

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN